



Accident avec la voiture qui n'est pas la notre

Par **Matt9429**, le **01/03/2011** à **19:22**

Bonjour,
Voilà, j'ai récemment eu mon permis de conduire et une connaissance l'ayant appris a voulu me faire essayer sa voiture. J'ai accepté avec joie et lors du passage d'un rond point ou il n'y avait personne je m'engage donc et le volant a glissé. J'ai réussi à le rattraper mais j'ai quand même percuté sur le côté un pot de fleurs assez conséquent ce qui a entraîné quelques dégâts matériels sur le côté de la voiture.
Je me suis donc au début mis d'accord avec lui en lui proposant de régler les dégâts. Suis-je totalement obligé? Sachant que j'ai déjà versé une certaine somme et qu'il me réclame maintenant la totalité du prix de la voiture d'après lui 5000€
Comment cela se passe dans ce cas au niveau juridique?
Merci.
Cordialement

Par **mimi493**, le **01/03/2011** à **20:00**

Il a fait une déclaration à l'assurance ?

Par **Matt9429**, le **01/03/2011** à **20:10**

Non je ne crois pas il ne me l'a pas dit